



www.alainlamassoure.eu



# La lettre d'Alain LAMASSOURE

■ Député européen d'Île de France - Groupe PPE

Août-décembre 2017

## Pour un retour aux sources populaires et européennes

**P**our le parti au nom, banal et étrange, de "Les Républicains", l'année 2017 s'annonçait comme celle de toutes les victoires. Elle aura été celle de tous les reniements, payés par toutes les défaites.

Renier moral effroyable, quand le parti décide de soutenir jusqu'au suicide collectif un candidat que tous estimaient mais qui s'était auto-disqualifié par un parjure impardonnable sur sa propre mise en examen.

Renier électoral quand, la défaite présidentielle consommée, le parti change, pour les législatives, le programme courageux qui avait justifié ce soutien inconditionnel au vainqueur de la primaire.

Renier politique enfin, quand la campagne interne à la présidence du parti tourne à la surenchère à droite. L'UMP était l'union de la droite et du centre, humaniste, libérale, centriste et européenne : toutes les valeurs du PPE, dont l'Union pour un Mouvement Populaire se voulait, par son nom même, la branche française. A "Les Républicains" le centre a disparu ; l'humanisme se résume au rappel des racines chrétiennes de notre république, pourtant laïque ; le libéralisme n'est mis en avant que pour justifier que le vrai ennemi reste le socialisme, pourtant à l'agonie ; le peuple français se réduit à ses classes moyennes - "silence aux pauvres !" ; et le discours sur l'Europe est devenu la litanie des griefs imaginaires de ceux qui ne l'aiment pas.

Il s'y ajoute la myopie. Une myopie qui confine à l'aveuglement. Comme en 2012, les élections de 2017 n'ont pas été perdues à droite, mais au centre. Contre les extrêmes, y compris cette extrême-droite qui fascine de plus en plus les dirigeants de LR, les Français ont choisi un candidat inconnu, sans expérience, sans parti politique, mais modéré, tolérant, optimiste,

rassembleur, à l'aise avec son temps, avec le progrès, avec l'Europe, avec la pluralité de nos identités personnelles et collectives. J'ajoute, "un homme de caractère", comme disait de Gaulle pour résumer les qualités hors du commun que les Français attendent de leur monarque républicain. Tant pis pour le parti, tant mieux pour la France !

Et tant mieux pour l'Europe ! Après avoir fêté sa victoire aux accents de "l'hymne à la joie", Emmanuel Macron s'est donné comme mission de relancer fortement le projet européen, en redonnant du sens, du contenu, et de l'élan à la relation franco-allemande.

Mais il faut préparer l'avenir de notre famille politique au sein du PPE. Dans toute démocratie, le système des partis dépend du mode de scrutin des élections nationales. Les scrutins à deux tours nous obligent à des alliances pour conserver les nombreux mandats locaux que nous avons gagnés, et pour reconquérir le pouvoir au niveau national. J'ai décidé de quitter LR, non pour le combattre, mais pour participer à la reconstruction d'un parti de centre-droit, libéral, humaniste, européen, qui redevienne son allié naturel. A condition que le parti qui affirme désormais "s'assumer de droite" sache rester fidèle aux valeurs du PPE qui nous étaient communes. Ou y revenir.

Alain LAMASSOURE



### Contacts

#### Parlement européen

Bureau 13E210  
Rue Wiertz  
B - 1047 BRUXELLES  
Tél. : +32 (0)2 284 57 06  
Fax : +32 (0)2 284 97 06  
alain.lamassoure@europarl.europa.eu

#### Permanence parlementaire

197, boulevard Saint Germain  
75007 PARIS  
Tél. : +33 (01) 49 54 01 64  
permanence.lamassoure@gmail.com

#### Site Internet

www.alainlamassoure.eu



www.facebook.com/lamassoure



@ALamassoure



# Union européenne : action !



## En direct du Parlement européen

### Les enjeux de la justice fiscale

Aboutir à une fiscalité du 21<sup>e</sup> siècle, c'est l'ambition que s'est donné Alain Lamassoure, rapporteur sur une **Assiette commune consolidée d'Imposition sur les Sociétés (ACCIS)** qui permettra d'adopter une définition identique du bénéfice imposable dans les 27 États membres.

Quels sont les enjeux ? Tout d'abord, mettre fin au hold-up fiscal entre pays européens qui "se volent" mutuellement de la matière fiscale en offrant aux multinationales la possibilité de payer toujours moins d'impôts. La concurrence fiscale oui, mais dans un contexte équitable et transparent ! Il faut taxer la richesse là où elle est créée.

Le deuxième enjeu est de taxer les nouveaux modèles économiques basés sur le numérique. Le régime français d'imposition sur les sociétés date de 1948, il faut désormais l'adapter au 21<sup>e</sup> siècle. Les règles fiscales et normes internationales actuelles ne permettent pas à la France de taxer une entreprise comme Google sur les bénéfices générés dans l'Hexagone car celle-ci est imposée là où se trouve son "établissement stable", en Irlande. Pour éviter que ce genre de situation puisse perdurer, Alain Lamassoure propose d'introduire la définition d'un "établissement stable virtuel" qui permettrait à chaque pays européen de pouvoir taxer les bénéfices réalisés sur son territoire.

L'ACCIS encouragera aussi l'investissement dans la recherche et l'innovation en échange d'une déduction fiscale.



Réunion avec des représentants du secteur économique et de la société civile sur ACCIS, au Bureau d'information du Parlement européen à Sofia en Bulgarie, le 9 novembre.

Elle allègera également considérablement le fardeau bureaucratique qui pèse sur elles en leur offrant la possibilité de traiter avec une seule autorité fiscale pour l'ensemble de leurs activités dans l'UE. De Tallin à Sofia, La Haye, Dublin et Berlin, Alain Lamassoure effectue actuellement une tournée auprès des capitales européennes afin de promouvoir une adoption rapide de cette proposition ambitieuse qui nécessite l'approbation unanime des États membres.



Réunion de travail à la Chambre des députés belge sur ACCIS, le 27 juin

### Protéger les lanceurs d'alerte

Afin de renforcer la lutte pour la justice fiscale, le Parlement européen s'est également prononcé en faveur d'un **mécanisme de protection des lanceurs d'alerte** harmonisé à l'échelle européenne afin de leur assurer un soutien adéquat et d'avoir des mécanismes de signalement de faits plus clairs. Il a donc demandé à la Commission européenne de présenter un projet de législation au plus vite.

En tant que membre de la commission des Affaires constitutionnelles, Alain Lamassoure travaille aussi sur plusieurs dossiers importants pour l'avenir des institutions européennes et leur fonctionnement. Le Parlement prépare notamment un rapport sur sa composition après les prochaines élections européennes qui auront lieu en juin 2019, c'est-à-dire le **nombre de députés européens qu'aura chaque État membre dans le prochain Parlement**. La France qui en a actuellement 74 aura droit à plus de députés en 2019 grâce à sa vigueur démographique.

### Renforcer l'efficacité institutionnelle

Alain Lamassoure va également rédiger pendant les prochains mois un rapport sur le mécanisme de coopération renforcée prévu par les traités européens. Celui-ci permet à une avant-garde d'États membres de coopérer plus étroitement dans un domaine particulier si l'ensemble des États ne veut pas le faire. Alain Lamassoure va proposer des pistes pour préciser les modalités de lancement et de fonctionnement de ce mécanisme fondamental pour la zone euro, comme pour la maîtrise des migrations et la sécurité européenne.



### Focus

Le Parlement européen vient d'adopter le budget de l'Union pour l'année 2018. Celui-ci est axé sur l'emploi des jeunes, la croissance et la sécurité. 350 millions d'euros seront ainsi consacrés à l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes et le Parlement a négocié avec les États membres des crédits supplémentaires pour des programmes propices à la création d'emplois : 110 millions d'euros pour le programme de recherche Horizon 2020, 15 millions d'euros pour aider les PME via le programme COSME et 24 millions d'euros pour Erasmus + pour encourager la mobilité des jeunes.

Le Parlement a également obtenu un renforcement des crédits alloués aux agences européennes compétentes en matière de sécurité et de migrations. Enfin, le Parlement a décidé de réduire les aides de pré-adhésion destinées à la Turquie en raison de la détérioration de la situation des droits de l'homme, de l'État de droit et de la démocratie dans le pays.



## Actualités européennes

### Vers un marché unique plus intégré

Les institutions européennes négocient actuellement une révision de la législation encadrant le **travail détaché**. Un travailleur détaché est un employé envoyé par son employeur dans un autre État membre de l'UE pour y mener une mission de façon temporaire. Le recours au travail détaché est particulièrement courant dans les secteurs de la construction, de l'industrie manufacturière ou encore des services aux entreprises. Le but de cette révision est de garantir une meilleure protection des travailleurs détachés mais aussi d'assurer une concurrence équitable pour les entreprises. Les principaux changements concerneront la rémunération des travailleurs détachés selon le principe "À travail égal, salaire égal", la durée du détachement et le rôle des conventions collectives.

Des règles européennes visant à mieux **protéger les consommateurs contre les escroqueries en ligne** et à arrêter plus rapidement les opérateurs commerciaux malhonnêtes ont aussi été adoptées par les députés. Grâce à celles-ci, les pouvoirs des autorités nationales chargées de faire appliquer la loi seront élargis. Elles pourront mieux détecter et stopper le non-respect des législations sur la protection des consommateurs et mieux coordonner leurs actions à travers l'UE. Les associations de consommateurs pourront désormais jouer un rôle proactif en signalant des infractions présumées aux autorités.

**WIF4EU**, un projet de l'UE dédié à l'accès gratuit à Internet, a également été approuvé. Un mécanisme financier sera ainsi ouvert à des organismes publics afin de financer des connexions wifi gratuites dans des centres de vie publique, y compris dans des espaces extérieurs accessibles au grand public (bibliothèques, administrations publiques, hôpitaux, etc.).

Le Parlement européen a aussi adopté de nouvelles règles visant à **lutter contre les importations qui font l'objet d'un dumping ou de subventions de la part de pays tiers**. L'objectif est de combattre les pratiques commerciales déloyales de pays tiers interférant massivement dans l'économie. Ces règles protégeront en

particulier les secteurs de l'acier, de l'aluminium, des vélos, du ciment, des produits chimiques, du verre, du papier et des panneaux solaires qui souffrent de telles pratiques. Pour la première fois, les règles commerciales de l'UE contraindront ses partenaires commerciaux à répondre aux normes sociales et environnementales internationales, afin d'empêcher le dumping. Les petites et moyennes entreprises quant à elle recevront une aide pour engager des procédures visant à dénoncer des pratiques de dumping.

En complément, le Parlement et les États membres négocient actuellement d'autres projets visant à actualiser les **"instruments de défense commerciale"** de l'Union. Ceci afin d'augmenter les droits de douane appliqués aux importations faisant l'objet d'un dumping ou de subventions.

### Mieux réguler les flux migratoires

Par ailleurs, au cours des derniers mois, plusieurs législations importantes ont été examinées en matière migratoire. Le Parlement européen a ainsi adopté sa position sur la révision du mécanisme qui détermine quel pays de l'UE est responsable du **traitement des demandes d'asile**. Ce mécanisme doit en effet être réformé pour faire face au nombre important de migrants qui arrivent aux frontières de l'UE. Les députés souhaitent que tous les États membres assument leur juste part de responsabilité dans l'accueil de ces demandeurs d'asile, afin que ceux-ci ne restent pas concentrés dans quelques pays situés en première ligne.

Le Parlement a aussi approuvé la création d'un système visant à un meilleur **contrôle des entrées et des séjours irréguliers sur le territoire de l'UE**. Une base de données commune à l'ensemble des États leur permettra d'échanger toutes les informations relatives à l'entrée et à la sortie de l'UE de tous les ressortissants de pays tiers. Ceci contribuera à réduire les migrations irrégulières, à lutter contre la criminalité organisée et contre la fraude de documents d'identité. L'ensemble sera opérationnel en 2020.

L'Union européenne a également adopté **un plan d'investissement pour combattre**

**les causes profondes de la migration** qui se concentrera sur les plus démunis afin d'améliorer leurs conditions de vie. 3,3 milliards d'euros de fonds de l'UE seront ainsi investis pour lever 44 milliards d'euros d'investissement privés afin de réduire la pauvreté en investissant dans des mesures liées à l'emploi, aux PME et au changement climatique en Afrique et dans le voisinage de l'UE.

### Des avancées pour la sécurité en Europe

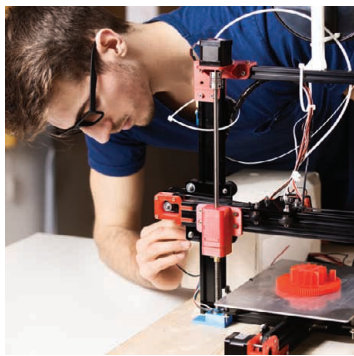
Dans un autre domaine, le Parlement a approuvé une grande nouveauté : la création d'un **Parquet européen**. Jusque-là, seules les autorités nationales pouvaient mener des enquêtes sur les cas de fraude liés au budget de l'UE (utilisation abusive intentionnelle de fonds structurels européens, fraude à la TVA transfrontalière...) et engager des poursuites en devant s'arrêter aux frontières nationales. Le Parquet européen réunira les procureurs nationaux et pourra engager des poursuites contre les auteurs de fraude. Il permettra un échange plus fluide d'informations, une meilleure coordination des enquêtes de police, un gel et une saisie plus rapides des actifs ainsi que des arrestations de suspects au-delà des frontières nationales. Vingt États-membres ont décidé d'y participer pour débiter mais d'autres pourront les rejoindre par la suite s'ils le souhaitent et la liste des infractions pour lesquelles le Parquet est compétent pourrait être étendue à l'avenir, afin par exemple d'inclure le terrorisme.

Le Parlement a d'ailleurs décidé de mettre sur pied une **commission spéciale sur le terrorisme** afin d'évaluer les mesures prises dans l'Union pour lutter contre le terrorisme, de traquer les failles dans la coopération transfrontalière et de formuler des recommandations en vue d'améliorer la situation. Elle se penchera donc, entre autres, sur la façon dont sont gérées les frontières extérieures, sur le partage des informations judiciaires et du renseignement entre les États membres, sur l'impact des lois antiterroristes de l'UE sur les droits fondamentaux, sur la radicalisation et l'efficacité des programmes de déradicalisation ou encore le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

## En Ile-de-France, l'Union européenne est très présente, y compris là où l'on ne l'attend pas !

L'Union européenne a contribué à l'installation de deux agriculteurs sur des terrains classés en zone urbaine prioritaire dans le quartier des Mureaux (Yvelines). Ces terres agricoles proches des villes vont permettre de promouvoir une agriculture de proximité pour les consommateurs franciliens. Ces deux agriculteurs ont reçu une aide financière de 32 600 €, dont la moitié a été allouée par le Fonds européen agricole pour le Développement rural (FEADER).

Un nouveau **fablab**, "laboratoire de fabrication", est né en plein cœur de Cergy-Pontoise. C'est un lieu qui favorise l'apprentissage et l'innovation à des machines dernier cri comme des imprimantes 3D. Ce concept a pu voir le jour grâce notamment au soutien financier de l'Union européenne via le FEDER (Fonds européen de développement régional), qui est entièrement géré par la Région. Un financement à hauteur de 270 509 € ainsi perçu a permis aux créateurs du fablab d'aménager le lieu et de financer une partie des frais de fonctionnement.



L'augmentation du nombre de personnes en perte d'autonomie en raison notamment de l'allongement de la vie rend toujours plus crucial le rôle fondamental des familles, aux côtés des professionnels. De quelle manière aider les aidants et leur entourage ? C'est tout l'enjeu du projet novateur de l'**Université des Aidants** dans le Val-de-Marne cofinancé par le FEDER. Ce projet possède une double dimension, départementale par le biais de son ingénierie en innovation sociale et européenne grâce au financement du Fonds social européen (FSE), qui représente 334 600 €.

Grâce au projet "**la Sauvegarde des Yvelines**" (SEAY), une auto-école sociale a été créée à Versailles pour favoriser l'égalité des chances et la non-discrimination. L'obtention du permis de conduire doit répondre à la fois aux difficultés financières des participants mais également à leurs difficultés d'apprentissage : ces deux points ont conduit à la création de cette auto-école pas comme les autres, qui offre aux apprentis conducteurs une meilleure mobilité et la perspective de s'insérer professionnellement. Ce projet s'élève à 110 979 €, dont la moitié a été financée grâce au FSE et 29 683 € par le Conseil départemental des Yvelines. Une deuxième auto-école sociale devrait prochainement ouvrir ses portes dans le sud des Yvelines.

## Alain LAMASSOURE en région



26 juin : intervention lors d'une table ronde organisée par l'Institut Jacques Delors et Toutleurope.eu, intitulée "Une démocratie à plusieurs niveaux : quels représentants des citoyens en Europe ?", en présence de Danielle AUROI, ancienne Présidente de la commission des Affaires européennes de l'Assemblée nationale, et de Christophe Préault, Directeur de la rédaction de Toutleurope.eu



21 septembre : participation à une table ronde sur les conséquences du Brexit pour les entreprises et le territoire, devant les membres de l'Association des Entreprises de Montrouge.



29 septembre : intervention lors de la conférence Olvaint sur le thème "L'avenir du projet européen : des pistes pour le relancer".



20 octobre : rencontre avec des lycéens de l'établissement Armand Carrel, dans le 19ème arrondissement de Paris, pour échanger sur les atouts de l'Europe dans le cadre du programme "École ambassadrice" du Parlement européen.



24 novembre : participation aux Grands Oraux des Eurodéputés d'Ile-de-France du Mouvement européen au Théâtre de l'avenue Charles de Gaulle, à Neuilly-sur-Seine.